

L'influence de Charles Naine qui habitait le même immeuble que les Gloor n'est sans doute pas négligeable dans l'intérêt que le jeune étudiant va désormais manifester pour la vie politique.

En pleine guerre, se crée en Suisse romande une fédération romande des jeunes socialistes. C'est un socialiste chrétien, Charles Rosselet, qui deviendra plus tard conseiller d'Etat à Genève, qui en est président; pour sa part, Gloor est à la tête de la section de Lausanne où il œuvre avec enthousiasme.

Bien que peu porté vers le militaire, Ernest Gloor est devenu caporal dans l'artillerie de forteresse. Il a su maintenir le moral de sa troupe et s'est montré rigoureux en ce qui concerne la discipline.

Tels sont les renseignements que j'ai pu obtenir par des coupures de presse. Pour leur part, quelques vieux habitants du quartier m'ont décrit Ernest Gloor comme un homme de très belle prestance, poli et aimable avec chacun.

Mais que va-t-il se passer le 12 novembre 1918? Vous allez l'apprendre!

L'affaire Gloor ou quelques mots qui valent trois mois de prison.

Comme les années passent rapidement et que 81 ans nous séparent des 11 et 12 novembre 1918, il nous faut rappeler quelques faits et surtout rendre compte de l'état d'esprit régnant alors.

Bien que l'immense majorité des Suisses ait approuvé durant la Première Guerre mondiale le principe de la neutralité du pays, les sympathies de beaucoup d'Alémaniques allaient à l'Allemagne, alors que les Romands étaient partisans des Alliés, Français et Belges en particulier. A la tête de l'armée, le général Wille faisait régner une discipline à la prussienne et passait pour un partisan de l'Allemagne.

Mais il y avait plus: le ravitaillement avait laissé à désirer et «tandis que les prix haussaient considérablement, que certains spéculateurs et trafiquants s'enrichissaient sans mesure, les salaires restaient stationnaires, manifestement insuffisants», comme le dit Chevallaz, dans son Histoire générale de 1789 à nos jours. Au sein de la classe ouvrière, deux courants existaient: les «bolchevistes» partisans d'un changement total par la Révolution (en Russie le communisme avait pris le pouvoir en octobre 1917) et les socialistes, partisans de profondes réformes mais sans recours à la violence. Du côté de la bourgeoisie, et aussi de la campagne, on craignait comme la peste la contagion communiste et l'on imaginait un peu partout l'existence des soviets; mais hélas, l'on ne s'occupait pas de remédier aux causes du mal: l'injustice sociale. Pire, on fit occuper militairement Zurich où l'on redoutait des troubles, alors que, si grève il y avait, elle avait un caractère purement professionnel. Tout cela amena la constitution du comité dit d'Oltén, formé de socialistes et de syndicalistes, qui formula des revendications précises tant sur le plan politique que sur le plan social et finit par décréter le 11 novembre 1918,

en mobilisant une nouvelle fois l'armée. C'est dans ce contexte que se situe ce que les journaux de l'époque ont appelé «l'affaire Gloor».

Au matin du 12 novembre, après une nuit presque sans sommeil - il avait attendu le retour de son père pour connaître les décisions prises par le comité de l'Association des cheminots - Ernest Gloor descend en ville, dans un certain état d'excitation mais se félicitant de la décision prise par les cheminots de faire la grève. A Saint-François (et non sur le Pont Bessières, comme on l'a écrit il y a peu), il aperçoit un groupe de mobilisés parmi lesquels il reconnaît un de ses amis, le caporal Wuis-taz. S'adressant à celui-ci, il lui dit: «il faut résister». Ses propos prononcés d'une voix forte sont entendus par un représentant de commerce, Auguste Tauxe, qui n'a rien de plus pressé que de faire intervenir l'agent John Desmeules, qui procède à l'arrestation du malheureux étudiant.

Le mardi 17 décembre 1918, s'ouvre au Château de Beaulieu le procès d'Ernest Gloor qui comparaît devant le tribunal territorial de la 1ère division, présidé par le grand juge Sidney Schopfer. A l'accusation: le major Chapuisat, auditeur de l'armée; à la défense: le premier-lieutenant Krayenbuhl, avocat à Lausanne. Les tribunes sont comblées. Après lecture de l'acte d'accusation commence l'interrogatoire de l'accusé que des journaux, comme la Tribune et la Feuille d'Avis, qualifient de jeune homme au passé irréprochable. Gloor ne nie pas les faits qui lui sont reprochés: il a bien dit: «il faut résister» mais rien de plus. Il avoue ne pas s'être rendu compte de la portée de ses paroles et affirme qu'il n'est pas bolcheviste. En revanche, il approuve la décision de la grève. A la question de savoir ce qu'il aurait fait s'il avait été mobilisé, il répond: «Je me serais rendu à Saint-Maurice et j'aurais demandé à entrer dans le service sanitaire».

A l'exception de Tauxe, tous les témoins, au nombre desquels figurent des officiers, des professeurs, des pasteurs, relèvent les qualités de Gloor. Les termes «idéaliste», «utopiste», «apôtre» et même «saint en avance sur son temps» se retrouvent dans leur bouche. Président de Zofingue, Marcel Bridel, futur professeur à la Faculté de droit, affirme que Gloor est incapable de mentir, mais qu'il se laisse parfois aveugler par le but poursuivi. C'est l'effusion de sang qu'il voulait éviter en prononçant les paroles qui lui sont incriminées.

De l'avis de la presse de gauche, le réquisitoire du major Chapuisat est modéré. Il reconnaît la sincérité de l'accusé, son passé irréprochable, mais les paroles prononcées en public le 12 novembre sont graves; il demande deux mois d'emprisonnement sous déduction de la préventive, mais ni la dégradation de l'armée ni la privation des droits civiques.

Le plaidoyer de Maître Krayenbuhl est habile et éloquent. Il met sur le compte de la surexcitation les paroles «séditieuses» prononcées par Gloor, qui rêvait simplement à la fin du «militarisme» et qui avait que les pleins pouvoirs avaient

faussé, pour ne pas dire supprimé, nos institutions. Et il affirme: «Vous ne pouvez envoyer à la prison un homme comme Gloor, qui n'a fait que du bien jusque'ici».

Et pourtant, le lendemain, mercredi 18 décembre, le jugement tombe: ce ne sont pas deux mois de prison, comme l'avait demandé l'auditeur, mais trois auxquels est condamné Ernest Gloor.

Dans sa prison de l'Evêché, il recevra le soutien de ses amis et camarades. On m'a rapporté que certains d'entre eux venaient même en groupe chanter sous ses fenêtres pour le reconforter.

D'un côté, le Rectorat de l'Université emboîtait le pas de la justice militaire et suspendait Gloor pour un mois. Cette sanction, au reste, toute théorique, provoqua de nombreuses réactions dans le corps enseignant universitaire, pourtant peu suspect de socialisme.

UNE BELLE CARRIÈRE.

Ayant achevé ses études, le docteur Gloor alla s'établir à Renens où il ouvrit un cabinet médical. Renens était alors un peu la banlieue pauvre de Lausanne et Ernest Gloor s'y acquit vite une grande popularité par sa générosité et sa disponibilité.

Ses activités professionnelles ne l'empêchèrent pas de continuer à militer dans le parti socialiste. Elu conseiller communal à Renens à l'automne de 1925, il sera porté à la syndication de sa ville, huit ans plus tard, pendant qu'à Lausanne, son ami Arthur Maret, un autre socialiste chrétien, accédait au même poste. En 1931 déjà, Ernest Gloor avait été élu conseiller national.

Les événements de 1939 avec l'accord Molotov-von Ribbentrop et le partage de la Pologne entre l'Allemagne nazie et l'URSS amènent une scission à l'intérieur des partis socialistes vaudois et genevois. Resté solidaire, avec la section de Renens, de Léon Nicole, Ernest Gloor se sépare pour quelques temps de ses amis de toujours: Maret, Rosselet et Golay; en 1941, avec ses camarades nicoléens, il est chassé du Conseil national.

En 1944, il réintègre le parti socialiste vaudois avec lequel il a beaucoup plus d'affinités et il reprend bientôt contact avec les socialistes chrétiens. En 1946, Ernest Gloor entre au Comité international de la Croix-Rouge, dont il devient le vice-président en 1956. Il accomplit pour le compte de cette institution plusieurs missions, notamment dans les pays de l'Est et en Afrique noire en voie de décolonisation.

Se consacrant entièrement à sa nouvelle tâche (il était le premier homme de gauche à pénétrer à la direction du CICR) Ernest Gloor ne joue alors plus de rôle politique dans le pays. Son fils cadet Jean-Philippe, reprenant le flambeau à siéger tant au Grand conseil qu'au Conseil national alors que l'aîné, Pierre-André décédé aujourd'hui, avait un cabinet médical.

Ernest Gloor est mort le 30 mai 1964 à Renens. Il aurait aujourd'hui 106 ans puisqu'il était né le 14 novembre 1893 ■

ERNEST GLOOR.

Ernest Gloor, nettement plus jeune que les trois autres personnalités dont nous venons de parler, a un cheminement très différent de ceux-ci.

Sous le titre «Chailléran et Renanais, le docteur Ernest Gloor (1893-1964), j'avais, il y a presque 15 ans parlé longuement de cette personnalité. J'en reprends aujourd'hui la partie essentielle.

Né en 1893, Ernest Gloor passe une partie des premières années de son existence au No 41 du chemin de Rovéréaz. Employé à la Compagnie du Jura-Simplon (nos futurs CFF), son père décide en 1905 d'aller s'installer à Renens, mais, en 1911 déjà, la famille revient à Chailly et loue un appartement au Génèpi (av. de Chailly 14).

Le balancement entre Chailly et Renens caractérise l'existence d'Ernest Gloor. En 1911, quand sa famille revient à Chailly, le jeune Ernest Gloor est gymnaste et va bientôt commencer des études à la Faculté de médecine.

Membre du Zofingue, Ernest Gloor, est un étudiant posé, peu ami des farces plus ou moins drôles; il met tout son enthousiasme au service des nobles causes. Membre de l'Union Chrétienne, il s'occupe des malades, va leur faire la lecture; mais il est bouleversé par certaines injustices sociales qui seront encore accentuées par la Première Guerre mondiale. En 1913 déjà, il fonde avec quelques camarades la Fédération